

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 27 mars 2024, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Beaumont – Beaubien Ouest » aux fins de l’application du règlement (19)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « SRB Pie-IX – Phase 2 » aux fins de l’application du règlement (20)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « De la Montagne / William » aux fins de l’application du règlement (21)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Paul Ouest – Phase 3A » aux fins de l’application du règlement (22)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Pierrefonds – Phase 2 » aux fins de l’application du règlement (23)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rose-de-Lima / Saint-Antoine Ouest » aux fins de l’application du règlement (24)

Ordonnance modifiant l’ordonnance numéro 3 désignant le secteur « Sainte-Catherine (Hochelaga-Maisonneuve) » aux fins de l’application du règlement (3-1)

Ces ordonnances sont adoptées en vertu de l’article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013). Les ordonnances 19 à 24 prévoient que ce règlement s’applique aux secteurs ci-haut désignés à partir du 3 avril 2024. L’ordonnance 3-1 remplace la date de fin des travaux dans le secteur ci-haut mentionné par le 30 juin 2024.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Waverly / Beaubien Ouest (parc des Gorilles) » aux fins de l’application du règlement (82)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Beaumont – Beaubien Ouest » aux fins de l’application du règlement (83)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « SRB Pie-IX – Phase 2 » aux fins de l’application du règlement (84)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Saint-Paul Ouest – Phase 3A » aux fins de l’application du règlement (85)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « De la Montagne / William » aux fins de l’application du règlement (86)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Pierrefonds – Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (87)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rose-de-Lima / Saint-Antoine Ouest » aux fins de l'application du règlement (88)

Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 59 désignant le secteur « Sainte-Catherine (Hochelaga-Maisonneuve) » aux fins de l'application du règlement (59-2)

Ces ordonnances sont adoptées en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043). Les ordonnances 82 à 88 prévoient que ce règlement s'applique aux secteurs ci-haut désignés à partir du 3 avril 2024. L'ordonnance 59-2 remplace la date de fin des travaux dans le secteur ci-haut mentionné par le 30 juin 2024.

Ordonnance visant à établir et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus (18)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), crée de nouvelles voies réservées dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (axe Henri-Bourassa).

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 2 avril 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat